

Formation : Immobilier : réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

**Maîtrisez vos obligations et sécurisez vos opérations immobilières
à risque**

Cours pratique - 1j - 7h00 - Réf. IMU

Cette formation permet aux professionnels de l'immobilier de maîtriser le cadre LBC/FT, d'identifier les risques liés aux clients et aux opérations, et de mettre en œuvre des procédures de vigilance conformes, de l'entrée en relation jusqu'à la déclaration de soupçon à TRACFIN.



Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- ✓ Comprendre le cadre légal et réglementaire de la Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- ✓ Identifier les obligations des professionnels soumis à la loi Hoguet en matière de vigilance et de contrôle des clients
- ✓ Mettre en œuvre une procédure de vigilance conforme

Public concerné

Agents immobiliers, négociateurs, gestionnaires locatifs, gestionnaires de copropriété, bailleurs sociaux, responsables d'agence, directeurs juridiques financiers et commerciaux

Prérequis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Etude de cas

Présentation des notions et mises en situation

Méthodes pédagogiques

active

PARTICIPANTS

Agents immobiliers, négociateurs, gestionnaires locatifs, gestionnaires de copropriété, bailleurs sociaux, responsables d'agence, directeurs juridiques financiers et commerciaux

PRÉREQUIS

Aucun

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Modalités d'évaluation

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

Programme de la formation

1 Identifier l'obligation générale de vigilance et d'identification de l'origine des fonds

- Catégoriser la notion de "relation d'affaires" et distinguer le client habituel du client occasionnel
- Identifier et vérifier l'identité du client
- Reconnaître le bénéficiaire effectif

Travaux pratiques

Études de cas liées à des situations réelles

2 Élaborer les outils assurant l'identification du client et de l'opération

- Organiser les risques au sein de l'agence
- Mettre en place une cartographie des risques (obligatoire)
- Classifier les indices de risques dans l'agence

3 Appliquer l'obligation de déclaration de soupçon à TRACFIN

- S'approprier le principe de la déclaration de soupçon
- Maîtriser la typologie des situations dans lesquelles la déclaration de soupçon doit être effectuée
- Connaître le contenu de la déclaration de soupçon et modalités de transmission à TRACFIN
- Déterminer les risques élevés et transmission d'informations supplémentaires

Etude de cas

Travail sur une situation observée

4 Gérer les contrôles, connaître les autorités compétentes et les sanctions applicables

- Identifier les autorités de contrôle et leurs pouvoirs
- Connaître les sanctions encourues par l'agent immobilier/l'acteur professionnel

Travaux pratiques

Travail collectif sur les enjeux de la loi

Solutions de financement

Plusieurs solutions existent pour financer votre formation et dépendent de votre situation professionnelle.

Découvrez-les sur notre page [Comment financer sa formation](#) ou [contactez votre conseiller formation](#).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les formations pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque formation ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le participant a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toute question ou besoin relatif à l'accessibilité, vous pouvez joindre notre équipe PSH par e-mail à l'adresse psh-accueil@orsys.fr.

Horaires

Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Les participants sont accueillis à partir de 8h45. Les pauses et déjeuners sont offerts.

Pour les formations de 4 ou 5 jours, quelle que soit la modalité, les sessions se terminent à 16h le dernier jour.